



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bâtiments

Question orale n° 1065

Texte de la question

M. Jean-Marie Binetruy appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur le dynamisme dont ont fait preuve les gouvernements en faveur de l'économie. Le plan bâtiment d'élevage, dispositif de soutien financier pour la modernisation des bâtiments d'élevage, en est un nouvel exemple puisque sa notification à Bruxelles dans le cadre du programme de développement rural national permettra de doubler l'enveloppe budgétaire de ce dispositif qui passera de 40 à 80 millions en 2005, avant d'atteindre sa vitesse de croisière de 120 millions en 2007. Néanmoins, cette augmentation de l'enveloppe sera accompagnée d'un élargissement du nombre des bénéficiaires, d'une augmentation des taux de subventions ainsi que de la possibilité de financer des investissements de mise en conformité. Or, dans le dispositif précédent (plan bâtiment d'élevage en zone de montagne), seuls les agriculteurs de montagne pouvaient bénéficier de ces aides de façon à compenser les surcoûts de construction (résistance à la neige, isolation des bâtiments, volume de stockage du fourrage plus important en raison de la durée de l'hivernage, capacité de stockage des déjections pour une plus grande durée...). D'où un certain nombre d'interrogations de ces agriculteurs de montagne qui bénéficiaient jusqu'alors d'une enveloppe spécifique. Ils approuvent bien évidemment ce nouvel effort considérable fait par le Gouvernement en faveur de l'élevage puisque cette mesure permettra une augmentation de la subvention pour chaque dossier, mais s'interroge également sur son application effective puisque l'enveloppe ne fait que « doubler » et que le nombre de bénéficiaires augmente d'une manière plus importante. En outre, la question est d'autant plus aiguë pour un certain nombre de petites exploitations, et en particulier pour les EARL comptabilisant deux unités de travail, qui ne pourront atteindre le niveau de revenu exigé leur permettant de bénéficier des aides pour moderniser leurs bâtiments. Il souhaiterait qu'il apporte des réponses à ces interrogations d'autant que des dossiers sont en attente. Il pense notamment à plusieurs exploitations de circonscription qui, suite à des restructurations, ont besoin d'engager rapidement une modernisation de leur bâtiment.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Binetruy](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1065

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2005, page 1179

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 8 février 2005

Question retirée le : 8 février 2005 (Retrait à l'initiative de l'auteur)